

CAISSE D'ASSURANCE
VIEILLESSE INVALIDITE
ET MALADIE
DES CULTES



cavimac

Demande d'adhésion de la collectivité

Service affiliation

► **Pour nous contacter :**

**Vous désirez des informations complémentaires,
vous souhaitez nous rencontrer,**

- **appelez-nous au 01 41 58 45 45**
- **connectez-vous sur le site www.cavimac.fr**



PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE D'ADHESION

Justificatifs de déclaration en préfecture et de parution au Journal Officiel

La déclaration en préfecture est obligatoire. Votre collectivité comme toute association doit pour exercer et administrer ses activités être rendue publique par déclaration en préfecture. Cette déclaration est à effectuer à la préfecture du département ou à la sous préfecture de l'arrondissement où votre collectivité est située c'est à dire où elle déclare son "siège social". Votre collectivité sera rendue publique par une insertion au Journal Officiel rendue possible par la production du récépissé de déclaration préalable en préfecture.

La copie du certificat de déclaration en préfecture et la copie de l'avis de parution au Journal Officiel sont les justificatifs à joindre obligatoirement à votre dossier d'adhésion.

Cas particulier : les "associations de fait " dont l'objet est culturel qui n'ont pas à effectuer de déclaration en Préfecture doivent joindre uniquement l'attestation de reconnaissance de leur autorité culturelle (voir ci-dessous).

Les statuts de votre collectivité

Il s'agit des statuts de votre collectivité en tant qu'association culturelle tels qu'ils ont été déposés en préfecture.

La copie des statuts est à joindre obligatoirement à votre dossier d'adhésion.

Cas particulier : les "associations de fait " dont l'objet est culturel n'ont pas à fournir de statuts mais doivent joindre uniquement l'attestation de reconnaissance de leur autorité culturelle (voir ci-dessous).

Liste nominative des ressortissants de votre collectivité

Il s'agit de la liste complète des ressortissants de votre collectivité qui doivent être nominativement déclarés auprès de la Cavimac lors du dépôt de la demande d'adhésion.

Il s'entend par "ressortissant" tout individu attaché à votre collectivité qui doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la Cavimac (demande d'affiliation ou déclaration de situation dès lors que les conditions d'affiliation ne sont pas remplies).

Certification de l'autorité culturelle compétente

Les pièces justificatives transmises peuvent revêtir plusieurs formes en fonction de votre culte d'appartenance et de son organisation. **Il s'agit de joindre à votre dossier d'adhésion tout document issu de votre autorité culturelle entérinant la reconnaissance de votre collectivité.**

Numéro du Système d'Identification du Répertoire des Etablissements (Numéro SIRET)

Vous devez veiller à transmettre à la Cavimac le numéro Siret du siège de votre collectivité et également tout autre numéro de Siret lorsque votre collectivité est organisée en plusieurs lieux, établissements ou communautés au sein desquels des membres exercent une activité culturelle.

Important ! Le numéro de Siret est obligatoire pour la validation des droits de vos membres. Sans numéro SIRET, aucun droit à la retraite ne peut être validé pour un membre en dépit du versement des cotisations.

Relevé d'Identité Bancaire (RIB), Postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne (RICE)

Vous devez joindre obligatoirement à votre dossier d'adhésion un RIB, RIP ou RICE qui permettra de procéder au versement des prestations pour vos membres qui vivent du partage des biens et qui choisissent de faire verser leurs prestations sur le compte de votre collectivité.

Autorisation de prélèvement

Vous devez joindre obligatoirement à votre dossier d'adhésion l'autorisation de prélèvement nécessaire au règlement des cotisations de vos membres si vous voulez bénéficier du service de déclaration et de paiement des cotisations en ligne.

Bon à savoir ! En plus des pièces demandées n'hésitez pas à joindre à votre dossier d'adhésion, toute brochure ou document permettant de mieux appréhender la situation de votre collectivité et de votre culte. Ces informations nous sont précieuses pour vous offrir le meilleur service.